

Ville de LOURCHES

Plan de Sobriété énergétique 2024-2030



de la Ville de LOURCHES

ON LACHE RIEN

Le 3 Novembre 2022, devant la situation préoccupante crainte par de nombreuses collectivités territoriales, la Commune de LOURCHES décidait, à travers son plan de sobriété énergétique, d'accélérer et de renforcer sa stratégie d'économies d'énergie.

Bien évidemment, des mesures avaient été auparavant engagées.

Néanmoins, il y avait nécessité, dans un contexte de grave crise, de les accélérer, de généraliser certaines d'entre-elles, voire de mettre en actions d'autres mesures très ciblées.

Les mesures déjà engagées depuis fort longtemps

Pour rappel, la Ville de LOURCHES est engagée, depuis bien longtemps, dans une stratégie d'économies d'énergie qui, à la fois, vise à préserver l'environnement et le cadre de vie de la cité tout en rendant un service public de qualité aux lourchoises et aux lourchois ; et ce au meilleur coût.

Le regroupement des établissements scolaires pour ne compter aujourd'hui que deux espaces éducatifs (Simone Veil et Germinal) constitue la clé de voûte de cette démarche.

La baisse de la consommation énergétique de la Ville de LOURCHES est également la résultante d'actions continues telles que :

- le remplacement des modes de chauffage énergivores
- la modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'un dispositif Type « Varilum », le remplacement des armoires et des lampes par des LED
- l'installation d'éclairages LED dans nos bâtiments communaux
- l'ajustement des températures dans les lieux publics (horaires, degrés....)
- l'intégration, depuis 2016, d'un volet « développement durable » dans les programmes de travaux.

Rappelons aussi la réflexion engagée par la Municipalité sur le devenir de notre patrimoine communal. A cet effet, des études de faisabilité ont été réalisées en 2024 sur certains bâtiments afin d'envisager leur rénovation :

- Hôtel de Ville
- Salle Roger Salengro
- Salle des sports Jean Jaurès

Malheureusement, ce travail au quotidien n'est pas suffisant.

Comme la plupart des collectivités publiques, la Commune de LOURCHES devra désormais faire face à des factures énergétiques qui pèseront lourd dans son budget.

En outre, confronté à une dette abyssale, le nouveau Gouvernement a décidé de frapper sans discernement, se refusant à traiter le fond et ressortant les vieilles recettes.

« *Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage.* » dit l'expression consacrée.

Après avoir fait accuser par certains de ces Ministres les collectivités d'être de mauvaises gestionnaires, le Premier d'entre eux assène le coup de grâce.

En effet, le Projet de Loi de Finances 2025, prévoit près de 10 Milliards d'euros d'économie sur leur dos. Gel des reversements de TVA, réduction du taux de FCTVA, diminution des dotations, gel de la Dotation Globale de Fonctionnement et du Fonds de soutien des activités périscolaires, réduction de l'enveloppe du Fonds vert, hausse des cotisations de retraite...

C'est un nouveau choc pour les dépenses et recettes de la Commune, qui aura inévitablement des conséquences sur nos capacités d'interventions et risque de ralentir notre programme pluriannuel d'investissement.

Des mesures engagées dès 2022

Le plan de sobriété énergétique s'attache à garantir un service public de qualité aux lourchoises et lourchois en maintenant l'activité des services municipaux et les différentes manifestations usuelles.

La première des actions à effet immédiat consiste à sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, professionnels et usagers des locaux et services municipaux à cette démarche de sobriété énergétique.

Cela passe par des gestes simples que nombre d'entre nous appliquent désormais chez eux :

- Les agents municipaux, partenaires occupant nos locaux sont invités à une vigilance renforcée sur le chauffage (limité à 19 °, pas de chauffage d'appoint) sur l'éclairage et sur le maintien des appareils en veille.
- Les associations sont invitées à la même vigilance en leur demandant d'optimiser leur temps d'occupation des bâtiments communaux réorganisation des plannings pour une optimisation des temps de chauffage. A titre d'exemple, il leur est demandé de tenir leur Assemblée Générale hors de la période d'octobre à Avril
- Une attention est également accrue dans les écoles (aération raisonnée, fermeture des portes, horaires...)

Les mesures passent donc par une maîtrise de l'ensemble de nos consommations énergétiques.

Concernant l'éclairage public, la commune de LOURCHES compte près de 690 points lumineux pilotés et 14 armoires électriques pilotées par autant d'horloges astronomiques et appareillages nécessaires pour une modulation des puissances et une gestion des horaires.

A LOURCHES, comme dans de nombreuses communes, le premier levier a été de travailler sur l'éclairage public qui représente une dépense significative de la commune et constitue entre près de 30 % des consommations d'électricité. L'effort municipal engagé ces dernières années doit être complété par des mesures supplémentaires.

Les mesures préconisées dès à présent sont :

- Eteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures (60 % de gain en moyenne annuelle) ;
- Réduire les éclairages de Noël sur cette même plage horaire et sur une période calendaire plus réduite (15 jours au lieu d'un mois)

A cela viennent s'ajouter :

- La maîtrise des températures là où cela est possible (révision des plages horaires de chauffage)
- La mise en œuvre et le contrôle de seuils de températures arrêtés comme suit : 19 ° dans les bâtiments administratifs, écoles et 14° dans les salles de sports. (Sur ce point, la Commune n'écarte pas la possibilité d'acquérir un logiciel de gestion énergétique facilitant ce contrôle à distance)
- La poursuite et l'accélération des programmes de petits équipements (lumières basse consommation, horloges, interrupteurs automatiques avec minuterie, détecteurs de présence, armoires sécurisées limitant les interventions sur les installations etc....)
- La mutualisation de l'usage des locaux publics en concertation avec les associations locales et les partenaires utilisateurs

Des mesures à engager pour l'avenir

De toute évidence face aux enjeux climatiques, chacun d'entre nous doit s'interroger sur son mode de vie et sur les actions qu'il peut mettre en œuvre afin de limiter l'impact de nos activités sur notre planète. Le changement climatique ne se limite pas à la simple question du climat. Il doit nous interroger au regard de son impact sur l'économie, la sécurité, la santé, le cadre de vie, le bien-être, la consommation...

Devant l'ampleur du phénomène, les actions individuelles des citoyens doivent être confortées par des plans d'interventions des acteurs institutionnels, en premier lieu, les états mais aussi les collectivités territoriales, véritables aménageurs du territoire.

La Commune de LOURCHES prendra toute sa part dans les années à venir avec ce plan de sobriété énergétique qui doit faire l'objet, au fil des années, d'ajustements en fonction des événements.

Il convient de rappeler la forte mobilisation voire la pugnacité de l'équipe municipale de la Ville de LOURCHES, pour permettre l'installation, sur le territoire communal d'une ferme solaire de plus de 40.000 panneaux photovoltaïques constituant l'un des plus importants parcs solaires de la Région des Hauts de France. C'est un acte fort et une preuve de l'engagement de la Ville de se tourner résolument vers les énergies de demain.

L'avenir se construira donc avec pour fil conducteur : le développement durable et la performance énergétique.

Les nouvelles mesures passeront par :

- L'étude de la faisabilité d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux si leurs caractéristiques structurelles et techniques le permettent
- Le renforcement et le développement de l'isolation des bâtiments et l'accélération du remplacement des modes de chauffage
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public municipal (remplacement des lampes par des LED)
- La hiérarchisation des bâtiments les plus énergivores et la mise en œuvre des mesures qui en découlent
- Le remplacement progressif des véhicules et matériels les plus énergivores par des matériels plus économes en énergie
- A l'échelle intercommunale, le soutien aux nouveaux schémas énergétiques en raison de la présence sur la commune de LOURCHES d'un pilote d'extraction du gaz de houille communément appelé GRISOU
- Le développement des modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...) en partenariat avec l'EPCI en charge du plan de mobilité communautaire
- L'accompagnement des démarches communes, les partenariats avec l'EPCI au titre du « Plan climat-air-énergie » et du « Projet de territoire ».

Ce plan de sobriété énergétique n'a pas vocation à être figé. Il doit se nourrir de l'évolution des situations climatique, conjoncturelles et socio-économiques à venir. La force de ce plan pluriannuel doit être son adaptation, sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et, pour son opérationnalité, être à la hauteur des enjeux mais aussi et surtout en prise directe avec les possibilités financières et techniques dont dispose la Commune de LOURCHES.

Chacun y aura sa place, sa libre expression, qu'il soit issu d'une institution, d'une association, d'un acteur économique ou qu'il soit simple citoyen.

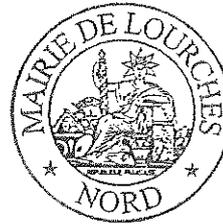
En conclusion, la commune de LOURCHES souhaite que l'Etat, la Région Hauts de France, le Département du NORD puissent accompagner tant financièrement qu'en appui d'ingénierie le programme décliné dans ce présent plan de sobriété énergétique de la Ville de LOURCHES.

Dans la situation de l'actuelle crise, la Ville de LOURCHES réaffirme ses attentes :

- Mettre en place rapidement des aménagements pour permettre aux collectivités et à leurs groupements d'affronter ces crises successives et préserver ainsi la continuité de services publics de qualité.
- Conduire une étude pour apprécier l'opportunité de faire application des dérogations prévues par le Code du commerce en matière d'encadrement des prix (art L. 410 -2) ;
- Garantir que les acheteurs publics puissent, à l'issue d'une première consultation infructueuse, bénéficier d'une offre de fourniture d'énergie selon des conditions financières acceptables et transparentes ;
- Faire évoluer la réglementation en vue de faciliter le recours, par les acheteurs publics, aux nouvelles formes de commercialisation qui se développent dans un contexte de transition énergétique, en particulier l'achat direct d'énergie renouvelable auprès d'un producteur et l'autoconsommation individuelle ou collective ;
- Mettre immédiatement en place des réformes de fond pour répondre aux difficultés financières des collectivités afin que les élus ne soient pas à nouveau confrontés à arbitrer entre équilibre budgétaire et continuité de services.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Duwez
Dalila DUWEZ-GUESMIA